

REC

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE SAINT-BERTHEVIN

N° 35

2^{ème} trimestre 2011

Edité le 5 juillet 2011

AVRIL 2011

MAI 2011

JUIN 2011

SOMMAIRE

Page 4	DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2011
Page 9	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2011
Page 14	DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011
Page 18	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011
Page19	ARRETES DU MAIRE

DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES

AU CONSEIL MUNICIPAL 13 AVRIL 2011

Compte rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions des articles L 2122-22 et L 2322-2 du C.G.C.T. (Délégations du Conseil Municipal au Maire).

DECISION N°11 DU 28 JANVIER 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Organisation par la Maison des Jeunes des Jeunes d'une sortie au grand aquarium à Saint-Malo, le 5 mars 2011 pour les jeunes âgés de 10 à 18 ans.

Coût de la prestation : 1 417.00 €

Fixation du tarif participation : 12,00 €

DECISION N°12 DU 9 FEVRIER 2011

(en application de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.)

Signature d'un contrat de cession avec l'association « Conte Là-d'ssus », représentée par Madame Corinne GILBERT de SALENCY (60), pour la présentation du spectacle « Peluches » par Olivier HEDIN, le 17 avril à la bibliothèque de Saint-Berthevin.

Coût de la prestation : 435 €

DECISION N°13 DU 14 FEVRIER 2011

(en application de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.)

Signature d'une convention avec la bibliothèque Départementale de la Mayenne, pour la location de l'exposition « Jacques Prévert » par la bibliothèque municipale de Saint-Berthevin, du 14 janvier au 13 avril 2011.

Coût du cachet : 48 €

Valeur de l'assurance 1 100 €

DECISION N°14 DU 15 FEVRIER 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité d'établir un contrat pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux eau potable et eaux usées du boulevard des Loges, la proposition du Cabinet SELARL ELIZALDE et Associés de Laval est retenue pour un montant de 8 100.00 € HT

DECISION N°15 DU 09 FEVRIER 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité d'établir un contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique rue du Haut-Bourg dans le cadre du projet de construction d'un pôle culturel, la proposition du Cabinet GEOSIS - FONDOUEST de Saint Grégoire est retenue pour un montant de 3 335.82 € HT soit 3 989.64€ TTC.

DECISION N°16 DU 23 FEVRIER 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature de la convention de co-réalisation avec l'association le Mans Jazz Festival, représentée par Monsieur Armand MEIGNAN, pour le concert de Jacky Molard Quartet prévu le samedi 9 avril 2011 au Centre de Rencontres de Saint-Berthevin.

Coût de la prestation : 3 903.50 €

Fixation des prix :

- tarif plein : 12 €
- Tarif réduit (étudiants et sans emploi) : 6 €
- Gratuité jusqu'à 12 ans

DECISION N°17 DU 24 FEVRIER 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité d'établir un avenant n°1 au marché d'entretien et de maintenance de l'éclairage public du groupement de commune, le marché est transféré de l'entreprise AUBRY Société de Réseaux à l'entreprise ERS, centre de travaux de Laval de Changé.

DECISION N°18 DU 25 FEVRIER 2011*(en application de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.)*

Considérant la nécessité d'établir un contrat pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur le boulevard Louis Armand, la proposition du Cabinet SARL PLAINE ETUDE, BET à Changé est retenue pour un montant de 5 658,00 € HT soit 6 766,97 € TTC.

DECISION N°19 DU 1 MARS 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'un contrat de cession avec l'association « Autres Rives Productions », représentée par Monsieur Michel RETHORE, et dont le siège se situe 11 rue Georges Chartrain- 44200 NANTES pour la présentation de « Léo découvre le blues » à la bibliothèque de Saint-Berthevin, le samedi 18 juin 2011.

Coût de la prestation : 773.95 €

DECISION N°20 DU 1 MARS 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'un contrat de location avec la Maison Familiale Rurale de Saint-Berthevin, pour un véhicule jumper 9 places pour la sortie au grand aquarium de Saint-Malo organisée par la Maison des Jeunes le 5 mars 2011.

Coût de la prestation : 40 € par jour pour un forfait de 300 Km

Coût de la prestation à partir de 301 Km : 0.25 €

DECISION N°21 DU 3 MARS 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que le service Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire organise des séances d'initiation et d'entraînement au jeu d'échec pour les enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire de la « Forêt », le Comité Départemental du Jeu d'Echecs en Mayenne à Bonchamps - les Laval interviendra du 15 mars au 18 juin 2011.

Coût de la prestation : 300 € pour 10 séances.

DECISION N°22 DU 3 MARS 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'une convention de location du Centre d'hébergement de Kerzo à Port-Louis, pour un hébergement de 36 personnes pour le séjour du 4 juillet au 15 juillet 2011, dans le cadre des activités proposées par le Centre de Loisirs.

Coût de la prestation : 4 752 €

DECISION N°23 DU 3 MARS 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'un contrat de location avec la Maison Familiale Rurale pour un véhicule Jumper 9 places pour la période du 4 au 29 juillet 2011 dans le cadre de séjours organisés par l'accueil de loisirs.

Coût de la prestation : 40 € par jour pour un forfait de 300 Km

Coût de la prestation à partir du 301 Km 0.25 € du Km

DECISION N°24 DU 4 MARS 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'un contrat de réservation du camping et des activités sur place avec la base de loisirs de la Rincerie, pour un groupe de 16 enfants âgés de 7 à 9 ans et un groupe de 16 enfants âgés de 10 à 12 ans , du 25 au 28 juillet 2011.

Coût de la prestation : 1 312,50 €

DECISION N°25 DU 14 MARS 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature de la convention de formation professionnelle entre la Commune de Saint-Berthevin et l'ADDM concernant la participation d'un agent du service « Fêtes et cérémonies » à la formation «Initiation aux techniques du sons ».

Coût de la prestation : 47,00 €

DECISION N°26 DU 15 MARS 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'un contrat de réservation avec le centre équestre de la Montglonnière à Saint - Martin-du -Bois pour des séances d'équitation et l'hébergement sur place pour un groupe d'enfants de 7 à 12 ans du 23 au 26 août 2011 dans le cadre des activités proposées par les accueils de loisirs et de jeunes.

Coût de la prestation : 300 € pour le transport

Coût de la prestation : 927,60 € pour la réservation du centre équestre

DECISION N°27 DU 17 MARS 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'un contrat de location pour l'utilisation d'un serveur de données, avec les sociétés TOUILLER et FACTUM FINANCE

Durée : 4 ans

Coût de la prestation : 2 368,08 € par trimestre

DECISION N°28 DU 18 MARS 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Engagement de la Société DISCOMANIA, représentée par Monsieur Stéphane BIGNON, pour assurer le feu d'artifice à l'occasion de la Saint-Berthevin le samedi 2 juillet 2011.

DECISION N°29 DU 23 MARS 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature du contrat de cession avec l'association «Compagnie des arbres et des hommes » représentée par Madame GASTINEAU et Madame CORNIER à Montjean pour la prestation «Chansons colorées » par Pierre BOUGIER le samedi 16 avril 2011 à la bibliothèque de Saint-Berthevin.

Coût de la prestation : 360,40 € TTC

DECISION N°30 DU MARS 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'une convention de location du gîte « Le Moulin d'Olivet » avec la communauté de Communes du Pays de Loiron, pour un hébergement de 14 personnes du 18 juillet au 22 juillet 2011 dans le cadre des activités proposées par les accueils de loisirs.

Coût de la prestation : 784 €

DECISION N°31 DU 24 MARS 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'un contrat avec Gaz de France Provalys pour la fourniture de gaz au bureau annexe de la mairie où est installé le service finances pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2011.

DECISION N°32 DU 29 MARS 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'un contrat de cession avec l'association « Jardins insolites » pour la prestation « Qui dit Gris » le dimanche 17 avril 2011 au Centres de Rencontres.

Le montant de la prestation s'élève à 1 132 € TTC.

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 AVRIL 2011

1. Personnel communal : Suppressions et créations de postes

Le conseil municipal décide de créer deux postes de rédacteur à temps complet, de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal.

Adopté à l'unanimité

2. Personnel communal : Modification de poste à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse

Le conseil municipal décide d'augmenter le nombre d'heures de l'emploi de secrétariat de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de 20 heures à 22 heures à partir du 1^{er} mai 2011, de supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{er} classe créé par la délibération du 28 mai 2003, de créer un poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à 32 heures hebdomadaires et de modifier en conséquence le tableau des effectifs communal.

Adopté à l'unanimité

3. Personnel communal : Taux de promotion et avancements de grades

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité, le conseil municipal décide de fixer les taux de promotions, pour chaque grade concerné, selon le tableau ci-dessous :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	100 %
Rédacteur	Rédacteur principal	100 %
Educateur des APS	Educateur des APS hors classe	100 %
Animateur	Animateur chef	100 %

Adopté à l'unanimité

4. Restructuration des sanitaires de l'école maternelle la Forêt : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le conseil municipal approuve le projet de restructuration des sanitaires de l'école maternelle « La Forêt » le plan de financement et sollicite l'attribution de la DETR 2011 :

Dépenses		Recettes	
Montant Travaux HT	5 344,21 €	Autofinancement	5 322,84 €
TVA 19,6 %	1 047,47 €	Subvention DETR 2011 (20 % du montant HT des travaux)	1 068,84 €
TOTAL TTC	6 391,68 €	TOTAL TTC	6 391,68 €

Adopté à l'unanimité

5. Réfection et mise aux normes de la terrasse du Moulin de Coupeau : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le conseil municipal approuve le projet de réfection et de mise aux normes de la terrasse du Moulin de Coupeau, le plan de financement et sollicite l'attribution de la DETR 2011 :

Dépenses		Recettes	
Montant Travaux HT	8 994,00 €	Autofinancement	8 958,02 €
TVA 19,6 %	1 762,82€	Subvention DETR 2011 (20 % du montant HT des travaux)	1 798,80 €
TOTAL TTC	10 756,82 €	TOTAL TTC	10 756,82 €

Adopté à l'unanimité

6. Aménagement de la rue du 11^{ème} Lèger : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de la rue du 11^{ème} Leger, le plan de financement et sollicite l'attribution de la DETR 2011 :

Dépenses		Recettes	
Montant Travaux HT	167 224,08 €	Autofinancement	166 555,19 €
TVA 19,6 %	32 775,92 €	Subvention DETR 2011 (20 % du montant HT des travaux)	33 444,81 €
TOTAL TTC	200 000,00 €	TOTAL TTC	200 000,00 €

Adopté à l'unanimité

7. Remplacement des menuiseries de la Mairie : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le conseil municipal approuve le projet de remplacement des menuiseries de la façade ouest du rez de chaussée de la mairie, le plan de financement et sollicite l'attribution de la DETR 2011 :

Dépenses		Recettes	
Montant Travaux HT	24 024,30 €	Autofinancement	22 727,00 €
TVA 19,6 %	4 708,76 €	Subvention DETR 2011 (20 % du montant HT des travaux) (5 % majoration développement durable)	4 804,86 € 1 201,20 €
TOTAL TTC	28 733,06 €	TOTAL TTC	28 733,06 €

Adopté à l'unanimité

8. Isolation du COSEC : Salle H - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le conseil municipal approuve le projet de travaux d'isolation du COSEC - Salle H -, le plan de financement et sollicite l'attribution de la DETR 2011 :

Dépenses		Recettes	
Montant Travaux HT	44 625,00 €	Autofinancement	42 215,25 €
TVA 19,6 %	8 746,50 €	Subvention DETR 2011 (20 % du montant HT des travaux) (5 % majoration développement durable)	8 925,00 € 2 231,25 €
TOTAL TTC	53 371,50 €	TOTAL TTC	53 371,50 €

Adopté à l'unanimité

9. Budget principal : Compte de gestion 2010

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2010 par la Trésorier de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité

10. Budget principal : Compte administratif 2010

(Présidence de Mme GHYSELEN, Monsieur BORDE absent pour le vote)

Le conseil municipal adopte conformément à l'article L2121-31 du code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2010 dont les résultats sont présentés ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement : 6 952 260.82 €
Recettes de fonctionnement : 8 106 495.34 €

Résultat de l'exercice : 1 154 234.52 €
Résultat reporté N-1 : 321 €

D'où un excédent de fonctionnement : 1 154 555.52 €

Dépenses d'investissement : 3 335 303.13 €
Recettes d'investissement : 3 503 796.74 €

Résultat de l'exercice : 168 493.61 €
Résultat reporté N-1 : -125 563.15 €

D'où un excédent d'investissement : 42 930.46 €

D'où un résultat de l'exercice : 1 197 485.98 €

Adopté à la majorité (3 absentions + 2 pouvoirs)

11. Budget principal : Affectation des résultats 2010 et budget supplémentaire 2011

Le conseil municipal affecte les résultats 2010 au budget 2011 et approuve le budget supplémentaire 2011.

Adopté à la majorité (3 absentions + 2 pouvoirs)

12. Budget eau : Compte de gestion 2010

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget eau dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier de la Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité

13. Budget eau : Compte administratif 2010

(Présidence de Mme GHYSELEN, Monsieur BORDE absent pour le vote)

Le conseil municipal adopte conformément à l'article L2121-31 du code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif du budget eau de l'exercice 2010 dont les résultats sont présentés ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement : 148 434.74 €
Recettes de fonctionnement : 170 242.00 €

Résultat de l'exercice : 21 807.26 €
Résultat reporté N-1 : 3 622 €

D'où un excédent de fonctionnement : 25 429.26 €

Dépenses d'investissement : 219 208.34 €
Recettes d'investissement : 186 892.82 €

Résultat de l'exercice : -32 315.52 €
Résultat reporté N-1 : -51 013.54 €

D'où un déficit d'investissement : 83 329.06 €

D'où un résultat de l'exercice : -57 899.80

Adopté à la majorité (3 absentions + 2 pouvoirs)

14. Budget eau : Affectation des résultats 2010 et budget supplémentaire 2011

Le conseil municipal affecte les résultats 2010 au budget 2011 et approuve le budget supplémentaire 2011.

Adopté à la majorité (3 absentions + 2 pouvoirs)

15. Budget assainissement : Compte de gestion 2010

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité

16. Budget assainissement : Compte administratif 2010

(Présidence de Mme GHYSELEN, Monsieur BORDE absent pour le vote)

Le conseil municipal adopte conformément à l'article L2121-31 du code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2010 dont les résultats sont présentés ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement : 102 650.59 €
Recettes de fonctionnement : 123 656.96 €

Résultat de l'exercice : 21 006.37 €
Résultat reporté N-1 : 29 582.40 €

D'où un excédent de fonctionnement : 50 588.77 €

Dépenses d'investissement : 193 464.18 €
Recettes d'investissement : 177 589.07 €

Résultat de l'exercice : -15 875.11 €
Résultat reporté N-1 : 589 239.44 €

D'où un excédent d'investissement : 573 364.33 €

D'où un résultat de l'exercice : 623 953.10

Adopté à la majorité (3 absentions + 2 pouvoirs)

17. Budget assainissement : Affectation des résultats 2010 et budget supplémentaire 2011

Le conseil municipal affecte les résultats 2010 au budget 2011 et approuve le budget supplémentaire 2011.

Adopté à la majorité (3 absentions + 2 pouvoirs)

18. Budget lotissement : Compte de gestion 2010

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget lotissement dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité

19. Budget lotissement : Compte administratif 2010

(Présidence de Mme GHYSELEN, Monsieur BORDE absent pour le vote)

Le conseil municipal adopte conformément à l'article L2121-31 du code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2010 dont les résultats sont présentés ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement : 835 908.92 €
Recettes de fonctionnement : 835 908.92 €

Résultat de l'exercice : 0 €
Résultat reporté N-1 : 0 €

D'où un résultat de fonctionnement : 0 €

Dépenses d'investissement : 835 908.92 €
Recettes d'investissement : 651 618.60 €

Résultat de l'exercice : -184 290.32 €
Résultat reporté N-1 : -651 618.60 €

D'où un déficit d'investissement : 835 908.92 €

D'où un résultat de l'exercice : -835 908.92

Adopté à la majorité (3 absentions + 2 pouvoirs)

20. Budget lotissement : Affectation des résultats 2010 et budget supplémentaire 2011

Le conseil municipal affecte les résultats 2010 au budget 2011 et approuve le budget supplémentaire 2011.

Adopté à la majorité (3 absentions + 2 pouvoirs)

21. Tarif Communaux : Piscine Municipale

Le conseil municipal approuve les tarifs ci-dessous énoncés applicables à compter du 1^{er} mai 2011.

* **Entrée piscine :**

1 entrée		A la carte (10 baign)		Groupe (+ de 10 enf.) ou tarif préférentiel
Enfant (jusqu'à 16 ans)	Adulte	Enfant (jusqu'à 16 ans)	Adulte	Par personne
1,55 €	2,55 €	9,20 €	18,90 €	1,10 €

Tarif préférentiel : (Par jour et par personne)

Maison Familiale Rurale - Chanteclair - Autres groupes (+ de 10 enfants), personnes résidant au camping cinq jours consécutifs, simples visiteurs.

*** Cours de natation :**

COURS	BERTHEVINOIS	HORS-COMMUNE
Forfait pour 16 séances d'une demi-heure	92,00 €	137,00 €
Cours supplémentaires (au-delà des 16 séances)	2,75 €	6,30 €

Adopté à l'unanimité

22. USSB Saint-Berthevin Pays de Laval Handball : Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal décide de verser à l'USSB Saint-Berthevin - Pays de Laval Handball pour les finales de secteur de la coupe de France une subvention exceptionnelle de 320 €.

Adopté à l'unanimité

23. USSB Football : Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal décide de verser à l'USSB Football pour la 10^{ème} édition Futsal une subvention exceptionnelle de 270 €.

Adopté à l'unanimité

24. Le Trail des Fous : Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal décide de verser au Trail des Fous une subvention exceptionnelle de 300 € pour la 4^{ème} édition.

Adopté à l'unanimité

25. Aménagement RD57 séquences 3.1 & 4 : Attribution des marchés

Le conseil municipal décide de retenir les offres suivantes :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
1- Voirie : - Tranche ferme + variante - Option 1 : plus-value margelle préfa.	EUROVIA/STAR	1 271 509,30 €	1 520 725,12 €
2- Assainissement EP et EU - Tranche ferme	EUROVIA	589 537,00 €	705 086,25 €
3- Réseau d'eau potable, Eclairage Public, d'illumination de Noël et de fibre optique intercommunale - Tranche ferme - Option 1 : dépose canal. Globale AEP - Secteur 3.1 + 4 - Option 2 : Stabilisateur pression aval - Secteur 4	FORCLUM	429 986,80 €	514 264,21 €

Adopté à l'unanimité

26. Résiliation assistance à maîtrise d'ouvrage : Gestion des Services Publics

Le conseil municipal signe l'avenant de résiliation au marché pour la mission d'assistance-conseil passé avec la Direction Départementale des Territoires dans le domaine de la gestion du service public d'eau potable en mode délégué pour les exercices 2009 à 2015 inclus et signe l'avenant de résiliation au marché pour le contrôle d'affermage du service public d'assainissement collectif pour les années 2006-2016.

Adopté à l'unanimité

27. Adhésion à l'agence technique Départementale de l'eau de la Mayenne : Pour l'eau potable et l'assainissement

Le conseil municipal adhère à l'agence Technique Départementale pour le volet « eau potable », et « affermage en assainissement » et approuve les statuts, approuve le versement d'une participation conformément au principe énoncé dans la délibération du Conseil Général du 8 novembre 2010, étant entendu que ce tarif sera révisé annuellement par le Conseil d'Administration de l'Agence. Prend acte que le suivi des contrats d'affermage AEP et assainissement au titre de l'exercice 2010 sera assuré par la Direction Départementale des Territoires en 2011. En conséquence, en 2011, la participation à l'agence Technique Départementale n'intégrera pas la part « affermage AEP », ni la part « affermage Assainissement » et prend acte que Monsieur le Maire représentera la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence.

Adopté à l'unanimité

28. Bilan d'enquêtes publiques : Incorporation dans le domaine public communal des voiries et espaces verts des lotissements « le Domaine des Feuillantines » et « le Domaine des Orientales » et de la parcelle AT n° 318p au lieudit « La Saulerie »

(Présidence de Mme GHYSELEN, Monsieur BORDE absent)

Le conseil municipal décide de procéder à l'incorporation dans le domaine public communal des voiries et espaces verts des lotissements « le Domaine des Feuillantines » et « le Domaine des Orientales » ; de procéder au classement dans le domaine public communal de la parcelle AT n°318p située au lieudit « La Saulerie » et de procéder à l'échange à titre gratuit de terrains dans les conditions prévues dans la délibération en date du 11 février 2010.

Adopté à l'unanimité

29. Plan Local d'Urbanisme modification n°3 : Lancement de la procédure

Le conseil municipal prescrit la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité

30. Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire échange de terrains avec Loiron : Délibération de principe

Le conseil municipal approuve le principe d'échange de terrains entre Loiron et Saint-Berthevin dans le cadre de la réorganisation foncière induite par la délocalisation du siège d'exploitation agricole de la Gasnerie à Loiron sur le site présumé de l'Etrouvailler à Saint-Berthevin et approuve le principe de modification des limites territoriales des communes de Loiron et de Saint-Berthevin.

Adopté à l'unanimité

31. Convention avec la société de Pêche

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention « bail de pêche » à passer avec l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) de Saint-Berthevin.

Adopté à l'unanimité

32. Nouvelles conventions de prestations de services ordinaires avec la Caisse d'Allocation Familiales

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les trois conventions de prestations de services ordinaires à passer avec la Caisse d'Allocation Familiales pour les années 2011 à 2014.

Adopté à l'unanimité

33. Séjours UCPA

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat à passer avec l'UCPA.

Adopté à l'unanimité

34. Accueil de Loisirs, Accueil de Jeunes : Rémunération des directeurs et des animateurs vacataires

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs de rémunération des directeurs et animateurs de l'accueil de loisirs et de l'accueil de jeunes selon le tableau ci-dessous, à compter du 1^{er} juillet 2011.

FONCTION	FORFAIT JOURNEE	FORFAIT 1/2 JOURNEE	FORFAIT CAMPS (PAR NUIT)
<i>Directeur</i>	75,77 €	37,88 €	3,66 €
<i>Directeur adjoint</i>	63,61 €	31,80 €	
<i>Animateur diplômé</i>	57,97 €	28,99 €	
<i>Animateur stagiaire</i>	52,54 €	26,25 €	

Adopté à l'unanimité

35. Projet Jeunesse, Aido Jeunes : Versement de subvention - virement de crédits

Le conseil municipal verse la somme de 150 € à Cédric CHAUVIN.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES

AU CONSEIL MUNICIPAL 17 JUIN 2011

Compte rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions des articles L 2122-22 et L 2322-2 du C.G.C.T. (Délégations du Conseil Municipal au Maire).

DECISION N° 33 DU 29 MARS 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'une convention de servitude avec ERDF concernant la ligne électrique souterraine, 61 rue Jean Cottereau, pour l'alimentation BTA 120 KVA de la maison de retraite.

DECISION N° 34 DU 15 AVRIL 2011

(en application de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.)

Le service Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire organise des séances de formation initiale aux premiers secours « PSC1 » avec la Protection Civile de la Mayenne les 21 et 28 mai 2011 pour un groupe de 10 personnes à la Maison des Jeunes.

Coût de la prestation : 520 € décomposé comme suit :

4 x 40 € pour les assistantes maternelles sachant qu'elles verseront en sus une participation de 20 € directement à la Protection Civile de la Mayenne

6 x 60 € par stagiaire de la Maison des Jeunes, sachant que la commune facturera un montant de 20 € à chaque stagiaire.

DECISION N° 35 DU 19 AVRIL 2011

(en application de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.)

Signature d'un contrat de location d'un car de 49 personnes, avec l'entreprise « Voyages Gandon », représentée par Monsieur GANDON, à La Baconnière pour visiter la région de Saumur dans le cadre de la réception des Anglais le vendredi 3 juin 2011.

Coût de la prestation : 540 €

DECISION N° 36 DU 29 AVRIL 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'un contrat de cession avec l'association Pile ou Face Productions, pour le concert de Fabrice MAUSS qui aura lieu le 21 Octobre 2011 à 21h au Centre de Rencontres à Saint-Berthevin.

Coût de la prestation : 3 000 €

DECISION N° 37 DU 02 MAI 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité de fixer les tarifs d'entrée au spectacle « Gadji », il est décidé de fixer les tarifs d'entrée suivants :

Tarif plein : 12 €

Tarif réduit : 6 €

Gratuit jusqu'à 12 ans

DECISION N° 38 DU 03 MAI 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Compte tenu de l'achat d'un nouveau véhicule il est décidé de vendre le véhicule Renault Super 5 immatriculé 1402RQ53, pour un montant de 500 €.

DECISION N° 39 DU 11 MAI 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'un contrat de cession avec le théâtre d'Ici ou d'Ailleurs représentée par Monsieur Jacques GUILLOU à Haute Goulaine, pour le spectacle « Gadji », le samedi 28 mai 2011 sur le parking de l'Ecole de Musique et de Danse, de Saint-Berthevin.

Coût de la prestation : 4 582,80 € TTC

DECISION N° 40 DU 17 MAI 2011*(en application de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.)*

Signature d'un contrat de fourniture de repas à forfait avec la société Compass Group, Zone Artisanale de Kerjean à Rostrenen pour la période du 4 au 14 juillet 2011, dans le cadre des séjours à Port-Louis.

Prix unitaire d'un repas enfant à 5 composants : 2,84 € TTC

Prix unitaire d'un repas adulte à 5 composants : 3,49 € TTC

DECISION N° 41 DU 17 MAI 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'une convention avec « Sellor Nautisme » parc Océanique à Larmor Plage pour des séances d'Optimist, de Fillao, de Fun boat qui auront lieu pendant la durée du séjour du 4 au 15 juillet 2011.

Coût de la prestation : 3 401,50 €

DECISION N° 42 DU 18 MAI 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'entreprise SAS Bleu Citron Productions à Toulouse pour un concert le vendredi 1^{er} juillet 2011.

Coût de la prestation : 2 426,50 € TTC

La commune de Saint-Berthevin prendra également en charge les frais d'hébergement, de restauration des artistes, et les frais SACEM.

DECISION N° 43 DU 18 MAI 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Le service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire organise, dans le cadre des activités proposées par les accueils de loisirs de Saint-Berthevin, un séjour à Saulges du 19 au 22 juillet 2011. Un groupe de 32 enfants séjournera au camping de Saint-Cénére.

Coût de la prestation : 324 € TTC

Signature d'un contrat de réservation pour les activités d'escalade avec la Fédération Française de la Montagne et de l'escalade à Laval.

Coût de la prestation : 267 € pour un groupe de 8 personnes soit un total de 1068 €

Signature d'un devis pour le transport des enfants par la société « STAO »

Coût de la prestation : 190 €

DECISION N° 44 DU 19 MAI 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Le service Enfance Jeunesse et Vie scolaire organise dans le cadre des activités proposées par la Maison des jeunes de Saint-Berthevin un séjour à Penmarc'h. Un contrat de réservation avec le « Camping de la joie » pour un groupe de 12 enfants et 2 accompagnateurs du 11 au 15 juillet 2011 est à signer.

Coût de la prestation : 374 €

La Société Plein Ouest nautique Penhors Plage à Pouldreuric encadrera une activité de char à voile le 12 juillet 2011 pour 12 enfants

Coût de la prestation : 240 €

La société Surf Attitude encadrera une activité pour 12 enfants.

Coût de la prestation : 480 €

DECISION N° 45 DU 20 MAI 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité de fixer les tarifs d'entrée au concert du « Quintet de cuivres Arabesque » il est décidé de fixer les tarifs d'entrée suivants :

Tarif plein : 10 €

Tarif réduit : 5 €

Gratuit jusqu'à 12 ans

DECISION N° 46 DU 26 MAI 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'un contrat d'engagement avec Monsieur Lionel LEMATAYER à Montauban de Bretagne, pour sa prestation de magicien le samedi 4 juin 2011 dans le cadre du 20^{ème} anniversaire du Jumelage entre Saint-Berthevin et Minehead, au Centre de Rencontres à Saint-Berthevin.

Coût de la prestation : 1 000 € TTC

DECISION N° 47 DU 27 MAI 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant les devis proposés par les prestataires dans le cadre du 20^{ème} anniversaire du Jumelage entre Saint-Berthevin et Minehead, considérant le prix coûtant qui sera appliqué aux familles d'accueil et le prix majoré aux personnes extérieures, il est décidé de fixer les tarifs suivants :

Repas du vendredi soir 3 juin 2011 : 13.50 €

Repas du samedi soir 4 juin 2011 : 30 €

Repas pour les visites du vendredi 3 juin 2011 et du repas prévu le midi : 30 €

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL 17 JUIN 2011

1. Personnel communal : Indemnité d'un stagiaire au service des Finances

Le conseil municipal décide d'attribuer une gratification de stage d'un montant de 562,50 € au stagiaire du service Finances.

Adopté à l'unanimité

2. Personnel communal : Indemnité d'un stagiaire au service Communication

Le conseil municipal décide d'attribuer une gratification de stage d'un montant de 437,50 € à la stagiaire du service Communication.

Adopté à l'unanimité

3. Aménagement de la RD 57 (séquences 3 et 4) : Acquisition de terrain Parcelle AH 103

Le conseil municipal décide d'acquérir environ 146 m² de la parcelle cadastrée section AH 103 appartenant à la SCI de Paris au prix de 15 € le m² et désigne l'étude de Maître DUVAL, notaire à Laval pour rédiger les documents nécessaires à cette acquisition

Adopté à l'unanimité

4. Aménagement de la RD 57 (séquences 3 et 4) : Acquisition de terrain Parcelles AH 10 et AH 185

Le conseil municipal décide d'acquérir environ 211,10 m² des parcelles cadastrées section AH 10 et AH 185 appartenant à la Société LAPEYRE au prix de 15 € le m² et désigne l'étude de Maître DUVAL, notaire à Laval pour rédiger les documents nécessaires à cette acquisition

Adopté à l'unanimité

5. USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/ Saint-Loup-Du-Dorat 53 : Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal décide de verser à l'USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/ Saint-Loup-Du-Dorat 53 pour sa participation au 2^{ème} tour de la Coupe d'Europe ETTU 2010/2011 une subvention exceptionnelle de 750 €

Adopté à l'unanimité

6. Comité de Jumelage : Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal décide de verser au Comité de Jumelage dans le cadre de la rencontre de jeunes qui aura lieu du 26 août au 5 septembre 2011 une subvention de 1 000 € pour les frais de transports des jeunes roumains et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2011 à l'article 6574 041 QJP.

Adopté à l'unanimité

7. Association G La Brique : Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal décide de verser à l'association G La Brique une subvention exceptionnelle de 150 € pour l'organisation du 1^{er} salon du jouet à Saint-Berthevin les 27 et 28 août 2011 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2011 à l'article 6574 025 QVA.

Adopté à l'unanimité

8. Festimage 3^{ème} édition : Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal décide de verser à l'association Cardamine une subvention exceptionnelle de 750 € pour l'organisation de la 3^{ème} édition de Festimage Nature et d'inscrire les crédits au budget 2011 à l'article 6574 025 QVA.

Adopté à l'unanimité (M. CHAUVIN n'a pas pris part au vote)

9. Budget principal : Amortissements

Le conseil municipal décide de transférer les bâtiments productifs de revenus au compte 2132, d'amortir les bâtiments productifs de revenus sur 30 ans à compter de 2011 et d'amortir les autres biens à compter du 1^{er} janvier 2012 selon les nouvelles durées d'amortissement suivantes:

Catégorie de bien	Durée d'amort
Frais d'études	5
Logiciels	2
Voitures	7
Camions et autres véhicules	10
Mobilier	10
Matériel classique, électrique et électronique	5
Matériel informatique	3
Coffre-fort	20
Matériel d'occasion	3
Batiment productif de revenu	30

Adopté à l'unanimité

10. Budget principal : Décision modificative n°1

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du BP 2011.

Adopté à l'unanimité

11. Tarifs communaux : Accueil de Loisirs (Île aux Mômes et Maison des Jeunes), Camps, Accueil périscolaire, Restauration, Divers

Le conseil municipal adopte la nouvelle grille des quotients familiaux et de modulation tarifaire :

Tranche	Mnt Mini	Mnt Maxi	% Tarif base
Base			100%
G	1 501,00 €	9 999,00 €	100%
F	1 251,00 €	1 500,00 €	95%
E	951,00 €	1 250,00 €	90%
D	689,00 €	950,00 €	75%
C	491,00 €	688,00 €	70%
B	354,00 €	490,00 €	55%
A	0,00 €	353,00 €	40%

Adopte les mesures de simplification tarifaires :

- Réduction des tarifs hors commune de l'accueil de loisirs et des camps
- Suppression des tarifs spécifiques et non allocataires
- Fixer le principe qu'à prestation équivalente tarif équivalent

Adopte les mesures diverses suivantes :

- Revalorisation de 2 % des tarifs forfaitaires (activités maison des jeunes et brunch) sauf base forfaitaire camps UCPA
- Système de pénalité en cas de désistement aux camps
- Maintien des dispositions tarifaires existantes

Fixe les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2011/2012 et la date d'application de ces dispositions au 5 septembre 2011. (Tarifs consultables sur le site : www.saint-berthevin.fr)

Adopté à l'unanimité

12. Relais Assistantes Maternelles : Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF

Le conseil municipal signe l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service pour le Relais Assistantes Maternelles.

Adopté à l'unanimité

13. Contrat Educatif Local 2011-2012

Le conseil municipal décide de reconduire le Contrat Educatif Local à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité

14. Restauration scolaire : Choix du prestataire de service

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Société SCOLAREST et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de fournitures et services pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} jour de l'année scolaire 2011-2012, aux conditions suivantes :

- Tarifs unitaires TTC et montant annuel TTC, avec l'option n°2 (pain BIO 2 fois/ semaine et 1 composante BIO 2 fois/ semaine)
- suivant les différentes tranches A, B et C

Tranches		mat	Prim	Adulte	Goûter	Montant annuel
A	De 75 000 repas à 85 000 repas	1,880	2,070	3,110	0,51	156 180 € (base 75 000 repas)
B	De 85 001 repas à 95 000 repas	1,850	2,040	3,070	0,51	174 030 € (base 85 000 repas)
C	Supérieur à 95 000 repas	1,790	1,980	3,010	0,51	188 459 € (base 95 000 repas)

Adopté à l'unanimité

15. Zone Naturelle d'Intêret Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : Extension de la zone

Le conseil municipal émet un avis favorable pour une extension de la ZNIEFF en intégrant la vallée du Vicoin du site de Coupeau.

Adopté à l'unanimité

16. Installations classées pour la protection de l'Environnement : Procédure de régularisation administrative - HOLVIA PORC

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet concernant les régularisations suivantes :

- la reprise des activités des sociétés S.T.A.L, Mayenne Viande et Sofrino Sogena sous le nom de HOLVIA PORC
- la mise au norme de l'abattoir concernant la réfrigération ammoniac.

Adopté à l'unanimité

**17. Syndicat du Bassin du Vicoïn contrat de restauration et d'entretien des cours d'eau :
Aménagement de deux mini seuils sur le vicoïn en amont de Coupeau**

Le conseil municipal accepte la réalisation des travaux par le syndicat de Bassin du Vicoïn consistant en l'aménagement de deux mini seuils non maçonnés de faible hauteur dans le lit du Vicoïn en amont de Coupeau et accepte le passage des engins nécessaires au chantier par la voie de circulation située rive gauche de la rivière depuis le parking situé en bordure de la RD 57.

Adopté à l'unanimité

Arrêtés

(voir détails dans le recueil des actes administratifs du 3ème trimestre disponible à l'accueil de la mairie)

N°35	Réglementation de la circulation des véhicules et matériels de plus de 3,5 tonnes sur le chemin rural de Melleray
N°36	Réglementation de la circulation et du stationnement boulevard Raphaël TOUTAIN et rue du haut Bourny festival culturel
N°37	Réglementation du stationnement face au 62 de l'avenue de la libération
N°38	Réglementation de la circulation et du stationnement boulevard Raphaël TOUTAIN cérémonie du 8 mai
N°39	Réglementation de la circulation et du stationnement sur le boulevard Louis Armand à l'occasion du la remise en état du revêtement de surface dans le giratoire avec le boulevard M et R Gruau nuit du 27 au 28 avril 2011 et nuit du 28 au 29 avril 2011
N°40	Réglementation de la circulation et du stationnement ZA du Chatelier
N°41	Réglementation de la circulation et du stationnement rue Jean Cottereau
N°42	Réglementation de la circulation et du stationnement avenue de Paris
N°43	Autorisation de stationnement d'un taxi M. BESNIER
N°44	Dérogação à l'interdiction de stationner au P.L sur le parking du COSEC place Pierre de Coubertin à l'occasion d'une compétition de judo
N°45	Réglementation de la circulation et stationnement sur le boulevard Louis Armand et le boulevard M et R Gruau à l'occasion des travaux à la cote, gazon, peinture du 27 avril au 13 mai 2011
N°46	Réglementation de la circulation et du stationnement rue Perrot
N°47	DP 53 201 11 K 21 27 - autorisation de travaux ou d'aménagement SARL CLM POSINERGY 27 bd des Loges
N°48	Réglementation de la circulation et du stationnement place de l'Europe et sur une portion de la rue du 11 novembre à l'occasion du vide grenier
N°49	Réglementation de la circulation et du stationnement place de l'Europe à l'occasion de la fête du Jeu
N°50	Réglementation du stationnement face au n°10 de l'AU Général de Gaulle
N°51	ANNULE
N°52	Réglementation de la circulation et stationnement menant rue Jean Moulin à l'occasion des travaux de raccordement de la salle de tennis
N°53	Autorisation administrative concernant la foire exposition qui se déroulera du 26 au 30 mai 2011 au parc des Expositions
N°54	ANNULE
N°55	Réglementation de la circulation et du stationnement rue André Citroën
N°56	Réglementation de la circulation et du stationnement Boulevard Marius et René GRUAU
N°57	Réglementation de la circulation et du stationnement zone des Giraumeries
N°58	Réglementation de la circulation et du stationnement sur les différentes avenues et rues à l'occasion de la fête de la musique le samedi 18 juin 2011
N°59	Réglementation du stationnement à l'occasion de la fête de la musique
N°60	Réglementation du stationnement des gens du voyage sur le territoire de la commune de Saint-Berthevin
N°61	Autorisation d'ouverture de commerce de la branche « Automobile » le dimanche 19 juin
N°62	Réglementation de la circulation et du stationnement face au 120 boulevard des Loges
N°63	Réglementation de la circulation et du stationnement rue du Bourg Nouveau ELITEL
N°64	Réglementation de la circulation et du stationnement 26 rue du Bourg Nouveau VEOLIA
N°65	Réglementation de la circulation et du stationnement Boulevard Louis Armand
N°66	ANNULE
N°67	Réglementation de la circulation et du stationnement Avenue de Paris travaux fiche optique

N°68	Retrait arrêté n°30 nouvelle désignation Jury Pôle Culturel
N°69	Réglementation de la circulation sur la RD 57 pendant les travaux de réparation de chaussée
N°70	Autorisation de fermeture tardive exceptionnelle du Nul Parailleur fête de la musique
N°71	Réglementation de la circulation et du stationnement rue Maximilien de Sully et autorisation d'installation d'une sonorisation extérieure le vendredi 1 juillet 2011
N°72	Réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion de la fête de la Saint-Berthevin et notamment du feu d'artifice le samedi 2 juillet 2011
N°73	Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Champagne travaux ELITEL
N°74	Réglementation de la circulation et du stationnement rue B. de Rosny travaux ELITEL
N°75	Réglementation de la circulation et du stationnement place Pierre de Coubertin « Parking du COSEC » rue Maximilien de Sully et autorisation d'installation d'une sonorisation extérieure
N°76	Réglementation de la circulation et du stationnement rues de la Croix Verte et du Colonel de Chalain à l'occasion de la remise en état du revêtement de surface
N°77	Ouverture au public d'un chapiteau installé sur le parking du magasin LEROY MERLIN

Certifié conforme,
La Directrice Générale des Services,

Evelyne AVRIL

Impression et mise en page :
MAIRIE de SAINT-BERTHEVIN
Secrétariat général
Place de l'Europe
B.P. 4255
53942 SAINT-BERTHEVIN Cedex